

Corrigé de l'épreuve de Comptabilité et finance d'entreprise du BAC STG 2012 – Métropole - Session de Juin

Auteur : Corinne ZAMBOTTO – Ce document n'est pas un corrigé officiel.

Tous mes corrigés du bac STG sont sur : <https://sites.google.com/site/corrigesbacstg2012/>

Pour réviser les épreuves ou pour avoir des conseils sur l'oral de rattrapage :
<http://corinne.zambotto.free.fr>

CORRIGE DU DOSSIER 2 : RELATIONS AVEC LE PERSONNEL

1. Missions d'un comptable dans une PME et qualités requises

Le comptable supervise le travail de l'aide comptable (il vérifie par exemple qu'il n'y a pas d'erreur d'enregistrement sur les opérations courantes et a un rôle plus actif lors de l'établissement des écritures d'inventaire) et établit les documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes).

Qualités requises :

- maîtrise de l'outil informatique, des logiciels de bureautique et des logiciels appliqués à la comptabilité
- Rigueur, organisation
- Savoir respecter des échéances
- Discrétion
- Savoir communiquer

2. Bulletin de paie à compléter

SALAIRE BRUT	3 000,00	Plafond SS		2 946,00	
Cotisations	Bases	Salariés		Employeurs	
		Taux	Montant	Taux	Montant
URSAFF non plafonnée	3 000,00	0,85%	25,50	20,10%	603,00
URSSAF plafonnée	2 946,00	6,65%	195,91	8,30%	244,52
ASSEDIC	3 000,00	2,40%	72,00	4,00%	120,00
AGIRC	3 000,00	3,80%	114,00	5,70%	171,00
TOTAL COTISATIONS			407,41		1 138,52
Indemnités non imposables			100,00		
Acomptes					
Net à payer			2 692,59		
Montant imposable			2 592,59		

3. Coût total du salarié pour l'employeur

Coût total = SALAIRE BRUT + INDEMNITES + COTISATIONS PATRONALES

Coût total = 3 000 + 100 + 1 138,52

Coût total = 4 238,52 €

4. Montant à verser aux organismes sociaux par l'entreprise

L'entreprise verse ses cotisations patronales et se charge de verser les cotisations salariales pour le compte du salarié.

Montant à verser = cotisations salariales + cotisations patronales
= 407,41 + 1 138,52
= **1 545,93 €**

5. Incidence de cette embauche sur les différents postes du compte de résultat

Incidence sur les charges mensuelle :

Hausse des charges de personnel (dans l'exploitation) du montant du coût total employeur soit de 4 238,52 €

Baisse du résultat comptable de 4 238,52 €.

Sachant que l'embauche a lieu en septembre, on multiplie ces chiffres par 4 soit :

Une hausse des charges à la clôture de l'exercice 2011 de : **16 954,08 € (et une baisse de résultat du même montant).**

CORRIGE DU DOSSIER 3 : RELATIONS AVEC LA BANQUE

CORRIGE DU DOSSIER 4 : GESTION DU SYSTEME INFORMATIQUE

La suite sur :

<https://sites.google.com/site/corrigesbacstg2012/>